

cipe qui est en jeu. Peu importe comment ce soldat a été blessé, du moment qu'il a reçu des blessures.

M. McMASTER: J'ai vu moi-même ses mains. L'une n'a plus que le petit doigt et le pouce, l'autre ne fait voir que le petit doigt, l'annulaire et le pouce.

L'hon. M. ROWELL: Je suis certain que nous souscrirons tous à l'appréciation que l'honorable député de Brome a faite de l'héroïsme splendide d'un soldat qui a servi sa patrie, la France, et son pays, le Canada, de la façon que mon honorable ami a rappelée.

Nous ne saurions trop exalter le courage, le patriotisme et l'esprit de sacrifice des troupes françaises. La difficulté est que la loi française ne permet pas à un sujet français d'abandonner sa nationalité, et par conséquent, quand son pays entre en guerre, il est appelé à servir. Mon honorable ami admettra, que quoique nous aimerions bien nous occuper de cas comme celui qu'il a cité, nous ne pouvons le faire que si nous traitons tous les soldats alliés de la même façon. Je ferai remarquer que les augmentations proposées cette année ajoutées à celle prévue l'an dernier pour l'allocation des enfants, s'élèvent à près de \$8,000,000 par année. C'est ajouter une lourde charge sur nos revenus. Le comité a examiné très attentivement le genre de cas qu'a cités mon honorable ami, mais nous en sommes venus à la conclusion que nous ne pouvions pas faire plus que nous ne faisons.

(Rapport est fait sur l'état de la résolution).

PREMIERE LECTURE D'UN PROJET DE LOI RELATIF AUX PENSIONS MILITAIRES.

L'hon. M. ROWELL demande à présenter un projet de loi (bill n° 158) tendant à accorder des pensions aux combattants ou au sujet des combattants des forces militaires, navales et aériennes du Canada.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois).

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

Il est proposé que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. BRIEN: Avant que de procéder à la discussion des prévisions budgétaires, je désire soulever une question qui a une grande importance pour la circonscription que j'ai l'honneur de représenter et pour le pays en général. Je veux

parler de l'extraction de sable et de gravier faite par des compagnies américaines et canadiennes à l'extrémité ouest du lac Erié, dans les environs de l'île Pelée et de la pointe Pelée, et qui a pour effet de ronger les rives de l'île et de la pointe, emportant les ouvrages de protection naturels et menaçant de détruire et l'île et la pointe. Cet abus se perpétue malgré les réclamations que la municipalité et les particuliers ont adressées au Gouvernement depuis quatre ou cinq ans.

Tout d'abord on me permettra de donner une idée de l'endroit où sont situées l'île et la pointe en question. L'île Pelée est non seulement l'extrémité sud du comté d'Essex-Sud, mais est aussi l'extrémité sud du territoire canadien, étant située à environ trente milles au sud est de l'embouchure du Détroit et à seize milles de la terre ferme en territoire canadien. L'île a été formée dans le cours des années par une petite élévation de rochers et les riches dépôts d'alluvion apportés par les tourbillons des Grands Lacs, quand leurs eaux obliquent à l'est vers le golfe du Saint-Laurent. C'est un des rares endroits au Canada qui peuvent se vanter d'avoir été habités dans les temps préhistoriques. Autrefois les mounds-builders y érigèrent leurs forteresses, leurs tombeaux et leurs temples. C'est maintenant la paisible demeure de huit cents sujets britanniques très patriotes. L'île a une superficie de seize milles carrés; sur les dix mille acres de son sol, qui est le plus fertile du Canada, 9,800 sont en culture. Pendant bien des années, elle était renommée pour ses grandes récoltes de raisin et l'excellent vin naturel qu'il produisait. Maintenant elle est surtout renommée pour ses abondantes récoltes de blé d'automne, de maïs et de tabac. L'île Pelée, à elle seule, paie, en droits de régie, plus de \$100,000 par année.

L'hon. M. LEMIEUX: Est-ce du bon tabac?

M. BRIEN: Tout le monde en fume. Sur la superficie en culture, il y a 3,600 acres d'excellente terre glaise du niveau plus élevé que le lac et les autres 6,200 acres sont des marais qui ont été asséchés au coût de \$200,000, et qui sont au-dessous du niveau du lac. La drainage de ces terrains asséchés se fait par des tranchées ou canaux d'une largeur de 35 pieds et d'une profondeur d'environ 8 pieds. Il y en a 22 milles de long. L'eau est déversée de ces canaux dans le lac par des pompes, qui sont au nombre de cinq. La pointe Pelée est à l'extrémité sud du territoire canadien. La